

PROGRAMME DE FORMATION

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION « ACCOMPAGNEMENT À LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Dans le cadre du partage et du co portage des parcours, FORMAPI assurera avec ses branches territoriales la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION ACCOMPAGNEMENT À LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**.

Le titulaire du certificat de spécialisation « accompagnement à la démarche de développement durable » est amené à encadrer dans la spécialité ou mention de son diplôme, différents types de publics et à répondre aux besoins des structures afin que celles-ci disposent d'acteurs capables d'initiatives pour mettre en œuvre une dynamique environnementale vers le développement durable.

CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DIPLÔME PRÉPARÉ

Arrêté du 15 octobre 2012 portant création du **CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION ACCOMPAGNEMENT À LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** associé au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, au diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport et au diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport publié au JO du 30/ 10/ 12 et modifiées par arrêté du 6 juin 2019.

NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES ET CAPACITÉS PROFESSIONNELLES REQUIS

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifiques est nécessaire à l'entrée en formation.

LES EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES POUR ACCÉDER À LA FORMATION, PRÉVUES AU CODE DU SPORT ET À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PORTANT SUR LA SPÉCIALITÉ, SONT :

- Une copie du diplôme associé aux spécialités BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS ou la justification à la préparation d'un diplôme associé à l'une des spécialités
- Valider les Tests de sélection

LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES CORRESPONDANT AUX EXIGENCES MINIMALES, PERMETTANT LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN COURS DE FORMATION AU CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION ACCOMPAGNEMENT À LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SONT LES SUIVANTES :

- Il identifie, comprend et analyse les enjeux du développement durable
- Il conduit ou conçoit les projets dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Il participe ou anime la mise en place d'un diagnostic partagé au regard du développement durable
- Il participe à la rédaction ou rédige un cahier des charges afin d'organiser des événements "éco responsables"
- Il accompagne les publics dans une démarche de prise en compte du développement durable

BUTS DE LA FORMATION

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION ACCOMPAGNEMENT À LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**. (Séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION ACCOMPAGNEMENT À LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**. Le/la conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MISES EN ŒUVRE

Il s'agit d'une formation en alternance, réalisée pour partie en organisme de formation et pour partie en structure d'accueil (Associations sportives ou autres, collectivité territoriale, OMS, structures privées telles club de vacances, ...). Les mises en situation pédagogiques en entreprise d'accueil (phase alternée de la formation) et les actions de formation en entreprise seront programmées au fur et à mesure de l'avancement de la formation, selon une programmation calendaire validée d'un commun accord entre les parties.

Le système pédagogique préconisé met en œuvre une formation de type multimodale. Elle comprend :

- Des temps de formation réalisés en « synchrone », en présentiel en centre de formation ou à distance via un outil de visioconférence ;
- Des temps d'autoformation asynchrones réalisés à distance via la plateforme de formation, ces temps d'autoformation sont découpés de la manière suivante :
 - Séquences d'autoformation réalisées sur la plateforme ; Elles se composent :
 - De grains de formation (contenus SCORM), composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices, de questionnaires et d'évaluations ;
 - D'activités complémentaires telles que des tests, des vidéos interactives, des devoirs ... ;
 - Réalisation de travaux collaboratifs et personnels. Ces derniers peuvent s'effectuer en entreprise et/ou au domicile, ..., les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation ;

Ces temps d'autoformation sont tutorés par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique. L'apprenant recevra une réponse dans les 48 heures dans le cas d'un échange asynchrone. Le temps estimé par l'équipe pédagogique pour la réalisation des travaux à distance tutorés (parcours en ligne sur la plateforme, travaux collaboratifs ou personnels) est évalué à un maximum de **280 heures** (soit **40 jours**).

Cette durée correspond à celle estimée par le dispensateur de formation et le stagiaire pour acquérir les connaissances du niveau attendu. L'apprenant est partie prenante de la

formation au même titre que l'organisme de formation pour atteindre les objectifs pédagogiques et garantir le bon déroulement du scénario établi.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE

FORMAPI est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme du **CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION ACCOMPAGNEMENT À LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** sera soumise à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par FORMAPI.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Cette formation se répartit en unités capitalisables, comme suit :

UC1 : EC DE MOBILISER LES CONNAISSANCES NÉCESSAIRES A LA PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CHAMP D'UNE DISCIPLINE SPORTIVE OU DANS CELUI DE L'ANIMATION

OTI.1 EC de mobiliser les connaissances spécifiques à la prise en compte des enjeux du développement durable

OI 1.1.1 EC d'expliciter les principes du développement durable

OI 1.1.2 EC de prendre en compte le contexte dans lequel il évolue et ses potentialités

OI 1.1.3 EC de répondre aux besoins de la structure en termes de développement durable

OI 1.1.4 EC d'identifier les personnes et les structures ressources dans le champ du développement durable

OI 1.1.5 EC de prendre en compte le niveau de connaissance initial des publics au regard du développement durable

OTI.2 EC de mettre en œuvre une démarche de développement durable

OI 1.2.1 EC de mobiliser les personnes et les structures ressources dans le champ du développement durable

OI 1.2.2 EC de proposer des actions en lien avec les thématiques du développement durable

OI 1.2.3 EC d'être force de proposition au sein d'une équipe

OI 1.2.4 EC d'initier les publics à des comportements et attitudes propres à la prise en compte de l'environnement dans une logique de développement durable

OI 1.2.5 EC d'évaluer la progression des publics et leur niveau de réussite

OI 1.2.6 EC de valoriser le patrimoine local

OI 1.2.7 EC de mobiliser les compétences spécifiques au développement durable

UC2 : EC DE METTRE EN ŒUVRE UNE DÉMARCHE ÉCO-RESPONSABLE

OTI 1 EC de fédérer les acteurs autour d'un travail collaboratif et partagé pour l'organisation d'un événement

OI 2.1.1 EC de sensibiliser des partenaires autour d'un projet commun de développement durable

OI 2.1.2 EC de négocier des projets et de mobiliser les acteurs

OI 2.1.3 EC de consulter et d'utiliser les dispositifs de préservation des espaces naturels

OI 2.1.4 EC de limiter l'empreinte environnemental de son action

OTI 2 EC de développer des actions dans le cadre de projets territoriaux ou associatifs

OI 2.2.1 EC de prendre en compte la complexité du système de l'environnement et le développement durable (EDD)

OI 2.2.2 EC de hiérarchiser les priorités au regard du développement durable

OI 2.2.3 EC de concilier les enjeux liés au développement durable

OTI 3 EC d'adapter les événements existants au regard du développement durable

OI 3.1 EC de prendre en compte la dimension législative et réglementaire

- OI 3.2 EC de mobiliser des équipes dans une démarche environnementale
- OI 3.3 EC de prioriser les actions au regard des enjeux du développement durable
- OI 3.4 EC de formaliser des savoir-faire et de les transférer
- OI 3.5 EC de pérenniser son action au regard du développement durable

MODALITÉS DES CERTIFICATIONS

La validation des Unités Capitalisables composant le **CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION ACCOMPAGNEMENT À LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

ÉPREUVES	TYPES D'ÉPREUVES	COMMISSION D'ÉVALUATION	UC
MODULE 1	<p>Réalisation d'un document personnel de 10 à 15 pages explicitant un audit de la structure d'alternance, réalisé en prenant en compte des critères spécifiques au développement durable.</p> <p>Le document est à transmettre 15 jours avant l'épreuve, il sert de support à la présentation orale d'une durée de 15 minutes maximum.</p> <p>La présentation orale est suivie d'un entretien de 15 minutes maximum.</p>	<p>Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury</p>	UC 1
MODULE 2	<p>Réalisation d'un document personnel de 20 à 30 pages explicitant la conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet attestant d'une démarche de développement durable, réalisé en structure d'alternance.</p> <p>Le document est à transmettre 15 jours avant l'épreuve, il sert de support à la présentation orale d'une durée de 20 minutes maximum.</p> <p>La présentation orale est suivie d'un entretien de 20 minutes maximum.</p>		UC 2